Référentiel « Officiel Natation Course »	Cercle de Compétence Natation Course
	CC Management des Compétitions
Le Dos	Fiche : FFN-NC_Off-Dos_V2024 Version : du 01/06/2024

Cette fiche traite spécifiquement du règlement relatif au style « Dos », et vient compléter la fiche « Les officiels » qui présente le tronc commun à tous les officiels quel que soit leur niveau, et la fiche relative à la fonction de « Juge ».

Cadre Réglementaire :

Art. 6 DOS

Art. 6.1 Avant le signal de départ, les nageurs doivent s'aligner dans l'eau face à l'extrémité de départ, avec les deux mains placées sur les poignées de départ. Il est interdit de se tenir dans ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein. Lorsque le dispositif de départ en dos est utilisé, au moins un orteil de chaque pied doit être en contact avec le mur ou la plaque de touche. Accrocher les orteils sur le dessus de la plaque de touche est interdit.

Art. 6.2 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute la course sauf pendant l'exécution du virage, conformément à l'article 6.4. La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

Art. 6.3 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course, sauf juste avant l'arrivée ou après qu'une partie de la tête du nageur a dépassé la marque des 5 mètres le nageur peut être complètement immergé. Il est également permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau.

Art. 6.4 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale pour se mettre en position ventrale, après quoi une immédiate traction continue du bras ou une immédiate traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

Art. 6.5 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos.

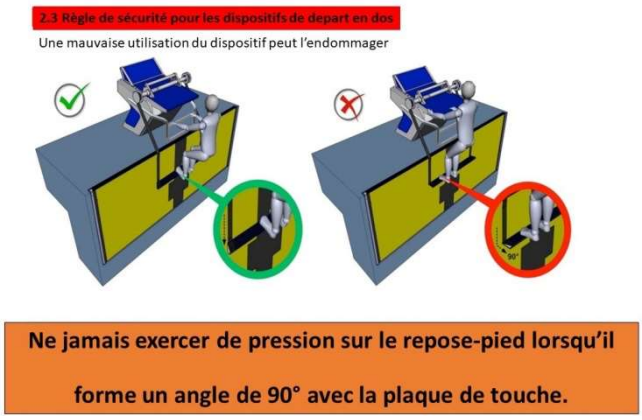
Art. 16 INSTALLATIONS ET EQUIPEMENT DE NATATION

Art. 16.1 Installations de natation

Art. 16.1.1 Dispositif de départ en dos

Un dispositif de départ en dos conforme aux spécifications ci-après peut être utilisé

Le repose pied peut être placé entre 4 cm au-dessus et 4 cm au-dessous du niveau de l'eau.



Commentaires / Précisions :

- Lorsque le dispositif de départ en dos est utilisé, au moins un orteil de chaque pied doit être en contact avec le mur ou la plaque de touche. Accrocher les orteils sur le dessus de la plaque de touche est interdit.

> Il ne s'agit pas de demander aux nageurs(es) d'avoir tous les orteils de chaque pied en contact avec le mur ou la plaque de touche. L'esprit de ce point de règlement est de s'assurer que les deux pieds du nageur sont en contact avec le mur, via au minimum un orteil de chaque pied. En règle générale le nageur met ses 2 pieds sur la barre d'appui, mais il peut n'avoir qu'un pied sur la barre et l'autre dessous directement en contact avec le mur.







- A partir de ce moment-là (la ligne des 15 m) la tête doit avoir coupé la surface de l'eau.

> Ce point de règlement est clair et sans ambiguïté, pour autant c'est un point délicat à juger. Pour cela des juges de nage doivent être bien positionnés dans l'axe des 15 m ; celui-ci est en principe au milieu des 2 flotteurs rouges des lignes d'eau. Cependant fréquemment les flotteurs ne sont pas alignés et le réglage des lignes d'eau ne garantit pas toujours le bon positionnement aux 15 m. C'est pourquoi en général le jugement se fait sur la sortie de la « zone rouge » des 2 flotteurs. Ne pas oublier qu'en cas de doute, cela doit bénéficier au nageur.

- Pendant toute la course (hors virages) la seule contrainte est que le nageur doit être sur le dos. Il peut réaliser n'importe quel mouvement (bras simultanés, mouvement de jambes de brasse, …).
- Au virage, dès lors que le nageur est passé en position ventrale, c'est à dire avec la ligne des épaules au-delà des 90°, il doit immédiatement effectuer la traction d'un ou deux bras pour amorcer le virage culbute (*). Il faut comprendre qu'il ne peut y avoir de phase de « glisse » avant ou après le mouvement de traction de bras.
- La traction de bras débute dès que le nageur passe en position ventrale, et pendant cette traction le nageur peut réaliser des battements de jambes.
- (*) La culbute n'est pas une obligation, même si le nageur est passé en position ventrale au début de son virage. Dans ce cas, comme pour le virage culbute, il ne peut y avoir de phase de « glisse » et le nageur doit immédiatement amorcer son virage généralement en se projetant en arrière après avoir touché le mur.

- A noter la modification du règlement (2023) qui permet au nageur d'être totalement immergé à l'arrivée (cf. Art 6.3)

- Nota : un jeune nageur qui arrête ses mouvements pour remettre ses lunettes n'est pas disqualifiable dès lors qu'il reste sur le dos.